



**Affaire suivie par**

Laurence SOLA  
Tél. : + 33 5 61 55 62 66  
Laurence.sola@univ-tlse3.fr

**Délégation de signature**

**Décision n° 2020-JMB-152**

**LE PRESIDENT**

- Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment ses articles L. 711-9, L. 712-1, L. 712-2, L713-9 et dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.713-1 à D.713-4 ;
- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu les statuts de l'IUT de Toulouse ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n°2010/06/87 en date du 07/06/2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
- Vu la délibération 2020/01/CA-003 en date du 20 janvier 2020 portant M. Jean-Marc Broto à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier;
- Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse en date du 29 mars 2018 nommant Monsieur Patrick Laurens en tant que directeur de l'IUT A à compter du 29 avril 2018 ;
- Vu la délibération du conseil de l'IUT de Toulouse en date du 29 mars 2018 approuvant la nomination de Madame Myriam Carcasses en tant que directrice adjointe de l'IUT A, chargée des ressources humaines.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Myriam Carcasses, chargée des ressources humaines à l'IUT de Toulouse, à l'effet de signer, au nom du président de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- **Domaine des ressources humaines de l'IUT de Toulouse :**
  - les ordres de missions des personnels fonctionnaires, contractuels affectés à l'IUT de Toulouse ;
  - les déclarations d'irrecevabilité des dossiers de candidature de maîtres de conférences (MCF) et de professeurs des universités (PR) pour les postes offerts aux concours à l'IUT de Toulouse ;
  - les notifications aux candidats des résultats aux concours de MCF et de PR pour les postes à l'IUT de Toulouse ;
  - les conventions de stage et d'accueil à l'IUT de Toulouse.

**Article 2**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission au recteur de l'académie de Toulouse, chancelier des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégant ou du délégataire.

**Article 3**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

**Article 4**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'IUT de Toulouse et sur le site internet de l'université.

**Article 5**

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 25 février 2020

Le délégant,



Jean-Marc Broto

La délégataire,

Myriam Carcasses